

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 6 juillet 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à huis clos à la salle du conseil, le mardi 6 juillet 2021 à 20 h et à laquelle étaient présents tous les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20 h 10.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournie fait la lecture de l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2021
5. Suivis au procès-verbal
6. Changement de lieu pour la tenue des séances du conseil municipal
7. Adoption du règlement 2021-08 qui modifie le règlement 2019-02 sur la gestion contractuelle

RESSOURCES FINANCIÈRES

8. Réduction du montant de la dépense et de l'emprunt au règlement d'emprunt 2018-05 – Réfection de la route du Quai et chemin de l'Anse-des-Mercier
9. Réduction du montant de la dépense et de l'emprunt au règlement d'emprunt 2020-05 – Réfection Chemin de la Pointe

RESSOURCES HUMAINES

10. Embauche de madame Émie Vaillancourt au poste de technicienne en loisirs et vie communautaire

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

11. Renouvellement du bail Parc Nautique de la Rivière-Ouelle inc.

RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

12. Remplacement d'un ponceau sur le chemin de l'Éventail
13. Autoriser une modification aux travaux requis sur le chemin de la Cédrière suite à la résolution 21-06-138

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Autorisation de déposer une demande au MELCC dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur les chemins du Sud-de-la-Rivière, le chemin du Haut-de-la-Rivière et le chemin du Fronteau

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

15. Autorisations pour la réalisation de l'aménagement de la halte agricole

16. Offre de services de Parcours Fil Rouge relativement à l'écriture des panneaux d'interprétation sur l'archéologie

LOISIRS ET CULTURES

AUTRES

17. Approbation des comptes

18. Don aux organismes locaux – Camp Canawish

19. Don aux organismes locaux – Comité d'embellissement

20. Correspondance

21. Varia

22. Période de questions

23. Prochaine réunion de travail : 27 juillet 2021 à 19h00

24. Prochaine séance publique : 3 août 2021 à 20h00

25. Levée de la séance

21-07-140

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

21-07-141

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2021 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

21-07-142

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5. Suivis au procès-verbal

Procès-verbal du 1^{er} juin 2021

Point 10 : Le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe pour l'année financière 2020 a été publié dans Le Rivière Web.

Point 16 : Le mandat pour l'élaboration d'une analyse de marché ainsi que l'élaboration et la révision de la structure salariale a été donné et les travaux commencent maintenant.

Point 17 : L'embauche d'une analyste pour le mandat d'analyse organisationnelle et d'accompagnement a été donné et les travaux sont commencés.

Point 20 : Les travaux sur les ponceaux ont été exécutés et les travaux d'asphaltage sont à venir.

Point 22 : La première tonte a déjà été faite.

6. Changement de lieux pour la tenue des séances du conseil municipal

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances de conseil se sont tenues à huis clos, par visioconférence, depuis le mois d'avril 2020 sauf la séance tenue en octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le conseil a l'intention d'ouvrir de nouveau les séances à la population ;

ATTENDU QUE la salle du conseil n'est pas assez grande pour accueillir le public ;

ATTENDU QUE la salle du Tricentenaire, située au 111, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, est l'option retenue afin de ne pas limiter le nombre de personnes pour assister aux séances ;

ATTENDU QU'il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire ;

ATTENDU QUE l'objectif de cette modalité est de permettre aux conseillers de continuer de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la Municipalité, sans compromettre la santé des élu(e)s et des citoyen(ne)s ;

21-07-143

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

QUE le Conseil opte pour un changement de salle temporaire et qu'à partir du 3 août 2021, les séances seront publiques et se tiendront à la salle du Tricentenaire située au 111, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, et ce, pour une période indéterminée.

QU'un avis public sera publié dès le 9 juillet 2021.

ADOPTÉ

7. Adoption du règlement 2021-08 modifiant le règlement 2019-02 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 7 mai 2019, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. ») ;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;

ATTENDU QUE dans le Règlement numéro 2019-02, la Municipalité s'est prévaluée, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité veut modifier les règles de passation des contrats afin que les contrats de gré à gré puissent être conclus par la municipalité jusqu'à un montant inférieur au seuil des appels d'offres publics décrété par le ministre, en vigueur au moment d'octroyer le contrat ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer l'article 8 et autres dispositions du Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur François Chalifour, conseiller, et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 1^{er} juin 2021 par monsieur Louis-Georges Simard, maire ;

21-07-144

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :
 - 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 à 12 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Les 3e, 4e et 7e « ATTENDU QUE » du Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle sont modifiés par le remplacement de « de moins de 100 000 \$ » par « inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre, en vigueur au moment d'octroyer le contrat » ;
4. L'alinéa b) de l'article 1 du Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle est modifié par le remplacement de « 100 000 \$ » par « inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre, en vigueur au moment d'octroyer le contrat. »
5. Le Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle est modifié par le remplacement de l'article 8 par l'article suivant :

8. Contrats pouvant être conclus de gré à gré

Sous réserve des mesures prévues au présent règlement, tout contrat d'assurance, tout contrat d'exécution de travaux ou fourniture de matériel ou de matériaux ou tout contrat de fourniture de services (incluant les services professionnels) comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre, en vigueur au moment d'octroyer le contrat, peut être conclus de gré à gré.

6. Le 7e point de l'alinéa 1 de l'Annexe 1 du Règlement numéro 2019-02 sur la gestion contractuelle est modifié par le remplacement de « 100 000 \$ » par « inférieur au seuil d'appel d'offres publics décrété par le ministre, en vigueur au moment d'octroyer le contrat. »
7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

8. Réduction du montant de la dépense et de l'emprunt au règlement d'emprunt 2018-05 – Réfection de la route du Quai et du chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2018-05 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 002 800 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 654 844 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2018-05 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

21-07-145

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 2018-05 soit réduit de 1 657 644 \$ à 1 002 800 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

9. Réduction du montant de la dépense et de l'emprunt au règlement d'emprunt 2020-05 – Réfection du chemin de la Pointe

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 2020-05 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 374 100 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU'il existe un solde de 304 685 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 2020-05 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

21-07-146

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 2020-05 soit réduit de 678 785 \$ à 374 100 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

10. Embauche de madame Émie Vaillancourt au poste de technicienne en loisirs et vie communautaire

ATTENDU QUE le poste de technicien en loisirs et vie communautaire est vacant ;

ATTENDU QUE le Conseil désire poursuivre les activités de loisirs et vie communautaire ;

ATTENDU QUE madame Émie Vaillancourt a offert ses services à la suite de l'affichage du poste ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

ATTENDU QUE madame Émie Vaillancourt est déjà connue puisqu'elle a effectué un mandat ponctuel pour la Municipalité ;

21-07-147

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Émie Vaillancourt au poste de technicienne en loisirs et vie communautaire de la Municipalité de Rivière-Ouelle à compter du 8 juillet 2021 à raison de 21 heures par semaines jusqu'au 7 novembre 2021 et à raison de 35 heures par semaine par la suite ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail avec la technicienne en loisirs et vie communautaire stipulant les diverses conditions de son embauche.

QUE madame Émie Vaillancourt soit embauchée avec les conditions annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ

11. Renouvellement du bail avec le Parc Nautique de la Rivière-Ouelle inc.

ATTENDU QUE le bail de gestion entre la Municipalité de Rivière-Ouelle et le Parc Nautique de la Rivière-Ouelle inc. est échu depuis le 28 février 2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle et le Parc Nautique de la Rivière-Ouelle inc. souhaite renouveler ce bail pour permettre au Parc Nautique de la Rivière-Ouelle inc. d'opérer ses activités lors de l'été 2021 ;

21-07-148

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à apporter les ajustements nécessaires et à signer le prolongement du bail d'une année.

ADOPTÉ

12. Remplacement d'un ponceau sur le rang de l'Éventail

ATTENDU QU'un ponceau doit être remplacé vis-à-vis le 125A, rang de l'Éventail ;

ATTENDU QUE le montant des travaux pour le changement des ponceaux est estimé à 10 000 \$ plus taxes incluant l'achat du ponceau au montant de 4 783.56 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'un mandat a été donné à la séance de conseil du 1^{er} juin dernier à Construction BML pour une correction de l'asphalte sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest et sur le rang de l'Éventail ;

21-07-149

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le remplacement du ponceau vis-à-vis le 125A, rang de l'Éventail.

QUE le Conseil accepte la soumission de Construction BML de 5 125 \$ plus taxes pour refaire l'asphaltage basé sur un estimé de 25 tonnes, le prix final étant déterminé sur le tonnage exact.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

QUE le Conseil octroi le mandat de refaire l'asphaltage par-dessus le ponceau à Construction BML puisque Construction BML viendra effectuer d'autres travaux dans le même chemin.

QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce mandat seront prélevés à même la TECQ.

QUE le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

13. Autoriser une modification aux travaux requis sur le chemin de la Cédrière suite à la résolution 21-06-138

ATTENDU QUE la résolution 21-06-138 prévoyait l'installation d'un exutoire près du 112, chemin de la Cédrière ;

ATTENDU QUE sur la base d'une recommandation de l'ingénieur monsieur Guillaume Bouchard, retenu par les propriétaires du Boisé de l'Anse, un ponceau soit plutôt installé dans le chemin de la Cédrière vis-à-vis du 112, pour traverser l'eau du Sud au Nord ;

ATTENDU QUE 9177-5643 Québec inc. copropriétaire du Boisé de l'Anse S.E.N.C., a accepté de payer le coût d'excavation et de remblayage dudit ponceau et le coût des six premiers voyages de gravier pour rehausser le chemin ;

ATTENDU QUE tout voyage excédentaire sera à la charge de la Municipalité ;

21-07-150

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité accepte que la condition stipulée dans la résolution 21-06-138 relativement à un exutoire à être ajouté près du 112, chemin de la Cédrière, soit éliminée et remplacée par l'ajout d'un ponceau ;

QUE la Municipalité accepte de défrayer le coût du ponceau et de tout voyage de gravier en excédent des six voyages payés par 9177-5643 Québec inc. copropriétaire du Boisé de l'Anse S.E.N.C. en reconnaissant que les travaux sont contigus au lot qui appartient à la Municipalité et sur lequel le chemin de la Cédrière se continue.

ADOPTÉ

14. Autorisation de déposer une demande au MELCC dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur les chemins du Sud-de-la-Rivière, le chemin du Haut-de-la-Rivière et le chemin du Fronteau

Messieurs François Chalifour et Gilles Martin, conseillers, déclarent leurs intérêts et se retirent de la prise de décision de cette résolution.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle désire procéder aux travaux de prolongement de l'aqueduc sur les chemins du Sud-de-la-Rivière et du Haut-de-la-Rivière et sur le chemin du Fronteau ;

ATTENDU QUE les travaux d'aqueduc sont assujettis au paragraphe 3 du 1^{er} alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE) ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

ATTENDU QU'en regard de ces assujettissements, une demande d'autorisation doit être déposée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

ATTENDU QUE le mandat a été confié à Tetra Tech QI inc. afin de préparer les plans et devis reliés à ce projet ;

21-07-151

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle :

- **AUTORISE** Tetra Tech QI inc. à préparer et à soumettre toutes les demandes environnementales requises, et ce, en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec ces demandes ;
- **AUTORISE** le paiement des frais exigibles de la part des ministères pour l'obtention des autorisations ;
- **S'ENGAGE** à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec les autorisations accordées.

ADOPTÉ

15. Autorisations pour la réalisation de l'aménagement de la halte agricole

ATTENDU QUE le comité de développement a terminé la réalisation des panneaux d'interprétation pour la halte agricole qui sera située à la jonction de la rue Landry et la route 132 ;

ATTENDU QUE le comité a fait différentes demandes de commandites pour réaliser l'aménagement ;

ATTENDU QUE le budget de réalisation est de 16 000\$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE le Conseil avait déjà prévu un montant de 5 000\$ dans le budget d'immobilisation 2021 pour la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE le montant des commanditaires accumulés en date du 5 juillet est de 3 600 \$;

21-07-152

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise les dépenses et les paiements en fonction des argents reçus pour la réalisation de l'aménagement de la halte agricole incluant le montant de 5 000 \$ provenant de la municipalité.

QUE le Conseil autorise le déboursé de 5 000\$ pour la réalisation de l'aménagement de la halte agricole.

ADOPTÉ

16. Offre de services de Parcours Fil Rouge relativement à l'écriture des panneaux d'interprétation sur l'archéologie

ATTENDU QUE pour les fêtes du 350^e, il est prévu d'installer 2 panneaux d'interprétation à proximité du cimetière afin d'expliquer le marquage au sol de la première église, le premier presbytère et le premier cimetière ;

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021

ATTENDU QU'une demande de subvention a été déposée au Fonds des legs de Patrimoine canadien pour la réalisation des panneaux entre autres ;

ATTENDU QUE le délai de réponse pour la subvention est de 6 mois et que cela ne permettra pas la réalisation de toutes les étapes du projet avant les fêtes du 350^e ;

ATTENDU QUE les dépenses réalisées après le dépôt de la demande de subvention sont admissibles ;

ATTENDU QUE Parcours Fil Rouge a fait une offre de services pour l'étape 1 de la réalisation des panneaux d'interprétation de 4 000\$ plus taxes ;

21-07-153

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Parcours Fil Rouge au montant de 4 000\$ plus taxes pour la réalisation de l'écriture des panneaux et de la recherche des photos.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 4 000\$ plus taxes du poste budgétaire 02 62900 999 au poste budgétaire 02 70290 414 pour permettre la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

17. Approbation des comptes

Séance de : JUILLET 2021	Total
Comptes payés entre le 1er et le 30 Juin 2021	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 477.00 \$
Rémunération employés municipaux	30 033.30 \$
RVER	1 825.14 \$
Fabrique de RO	683.33 \$
Fabrique de RO	3 415.00 \$
Pascale Pelletier	69.48 \$
Nancy Fortin	25.00 \$
Eve-Marie Bélanger	72.76 \$
Louis-Georges Simard	25.00 \$
Denise Fournier	25.00 \$
André Anctil	25.00 \$
Heidi B Morin	25.00 \$
Bell Canada pour usine	164.46 \$
Bell Mobilité	48.25 \$
Régie des Matières résiduelles	23 133.25 \$
Régie intermunicipale incendie	8 278.42 \$
Créanimation	2 422.75 \$
RCGT	9 289.98 \$
6tem ti	441.50 \$
Hydro Québec	7 976.76 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021

Vidéotron	199.36 \$
Visa	673.75 \$
SADC	34.49 \$
Espace Muni	90.83 \$
Commission scolaire kam rdl	1 079.68 \$
Corporation touristique de RO	100.00 \$
Projektion 16-35	50.00 \$
Ministre des finances	118.00 \$
Sous-total des incompressibles :	94 802.49 \$
Comptes à payer du mois de : Juin 2021	
Maheu Maheu	316.19 \$
MRC de Kamouraska	11 289.76 \$
La Salopette	165.55 \$
La Placoteux	479.68 \$
Garage N. Thiboutot	104.20 \$
Transport en Vrac St-Denis	16 915.14 \$
Ferme Pierre Garon	672.60 \$
Jean-Noël Garon	539.03 \$
Groupe Bouffard	1 701.24 \$
Fonds d'information foncière	50.00 \$
Matériaux direct inc	7 803.65 \$
Eve-Marie Bélanger	100.00 \$
TetraTech	17 513.74 \$
Signalisation Lévis	685.14 \$
ADN Communication	106.23 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	2 957.78 \$
Tech mini-mécanique	67.82 \$
Groupe Avantis	431.72 \$
NAPA	26.77 \$
Produits Sanitaires Unique	222.60 \$
RCGT	988.79 \$
Base 132	599.60 \$
BuroPlus	1 520.51 \$
Camionnage Alain Benoît	26 306.28 \$
Secours RM	453.49 \$
Roberto Ouellet Excavation	1 962.92 \$
Animation de l'Est	862.31 \$
Ville de RDL	3 070.74 \$
Agro Enviro Lab	338.03 \$
Ferme Martinoise	57.49 \$
FQM	689.30 \$
Ministère du Revenu Québec	26 116.35 \$
Musée Québécois de l'agriculture et de l'alimentation	344.93 \$
Projektion 16-35	200.00 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021

Revenu Canada	9 075.53 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES A PAYER	134 735.11 \$
GRAND TOTAL	229 537.60 \$

21-07-154 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

18. Don aux organismes locaux – Camp Canawish

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de subvention de fonctionnement pour le Camp Canawish au montant de 2 100 \$ pour l’année 2021 ;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés pour valider la présente demande de subvention ;

21-07-155 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accorde une subvention pour le Camp Canawish au montant de 2 100 \$ et remercie toute l’équipe pour son excellent travail afin de remettre sur pied le Camp Canawish pour la saison 2021.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire- trésorière à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

19. Don aux organismes locaux – Comité d’embellissement

ATTENDU QUE le Comité d’embellissement s’occupe de l’aménagement paysager et de l’entretien des sites aménagés à Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE le Comité a besoin d’un budget de fonctionnement pour la saison estivale 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité a besoin d’un budget pour l’achat de plantes ;

21-07-156 **IL EST PROPOSÉ** par madame Doris Gagnon et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité verse un montant de 1 250 \$ pour le fonctionnement.

QUE la Municipalité octroie un budget maximum de 1 000 \$ plus taxes pour l’achat de plantes.

QUE le Conseil remercie l’équipe du Comité d’embellissement pour son travail au bénéfice de tous leurs concitoyens.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire- trésorière à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 6 juillet 2021**

20. Correspondance

- Lettre du MTQ relativement à l'accord d'une aide financière maximale de 124 443 \$ pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales ;
- Lettre du MAMH relativement à une bonification de 194 697 \$ dans le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

21. Varia

Il n'y a pas de varia.

22. Période de questions

En raison de la pandémie du COVID-19, les citoyens sont invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse info@riviereouelle.ca. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

23. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **27 juillet 2021 à 19h00.**

24. Prochaine séance de conseil

La prochaine séance ordinaire aura lieu le **3 août 2021 à 20h00.**

25. Levée de l'assemblée

21-07-157

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière